



FLASH INFO 78

**Association Nationale des Retraités
de La Poste et d'Orange**

JANVIER 2017 – N° 58

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Cotisations
2017

Page 3 : Informations
sur l'aide sociale

Page 4 à 5 : Nos
nouveaux adhérents et
deuils de l'année

Page 6 à 9 : Nos
sorties du 4^{ième}
trimestre 2016

Page 10 à 14 : Nos
sorties programmées
sur le 1^{er} semestre
2017

Page 15 à 16 :
Assemblée Générale
du Groupe Yvelines

EDITORIAL

Au moment où vous lirez ce bulletin, nous serons entrés dans la période un peu magique de Noël et des festivités de la nouvelle année...je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes, entouré de tous ceux que vous aimez pour profiter au maximum de ces moments, sans oublier, bien sûr, ceux qui sont seuls et pour qui nous avons une pensée.

C'est pour cela que notre Association doit poursuivre sa mission de solidarité en offrant des activités variées permettant des rencontres et du lien social.

Notre bulletin trimestriel est le messager de notre ANR et nous essayons au maximum de l'enrichir.

Notre Association va fêter en 2017 ses 90 ans et nous lui souhaitons encore longue vie !

Comme chaque année, nous organisons une Galette des Rois le lundi 16 janvier avec une tombola ...venez nombreux !

A l'aube d'une nouvelle année, je me permets de formuler pour chacune et chacun d'entre vous, tous mes vœux sincères de Bonheur et de Santé.

Patrick LE DREAU
Président de l'ANR des Yvelines

Bulletin d'information interne de
l'ANR 78
(CGI art 298 DUODECIES)

ANR 78
3 avenue des Ormeaux – CIDEX 18
78180 MONTIGNY-LES-BRETONNEUX
Tel : 01 30 48 11 39 – Courriel : anrlpft78@orange.fr
Site : <http://anr78.anrsiege.net/>

COTISATIONS 2017

Nous vous rappelons que les cotisations sont payables intégralement au cours du premier trimestre de l'année.

Rappel des tarifs, inchangés par rapport à 2016 :

Adhésions	Individuelle	Couple	Réversion
Cotisation annuelle avec abonnement au magazine : «La Voix de l'ANR »	20,00 €	31,00 €	11,00 €
Membres associés avec abonnement au magazine	27,00 €	45,00 €	
Membres associés sans abonnement au magazine	18,00 €	36,00 €	

Il est rappelé que la cotisation « Réversion » ne concerne que les veuves et veufs ne bénéficiant pas de revenus ou de pension personnels autres que la dite « pension de réversion ».

Pour régler votre cotisation, 2 possibilités :

1 - Le paiement par chèque.

Etablir votre chèque à l'ordre de ANR Groupe Yvelines et l'adresser à :
ANR 78 – 3, avenue des Ormeaux Cidex 18
78180 Montigny le Bretonneux

2- Le prélèvement automatique

Les adhérents ayant déjà choisi cette formule n'ont rien à faire.



Pour ceux qui ne l'ont pas encore choisi, pour ne pas oublier de payer : optez pour le prélèvement d'office sur votre compte.

Vous éviterez ainsi la réception d'une relance, qui, comme vous le savez, a un coût.

Pour 2017 il n'est pas trop tard pour en faire la demande :

- Faites la demande de prélèvement en nous l'adressant **accompagnée d'un relevé d'identité postal ou bancaire.**
- Ensuite, nous vous transmettrons le mandat SEPA rempli avec les données fournies.
- Enfin, vous devrez signer, après vérification, ce mandat et le transmettre à l'ANR 78 pour que nous puissions effectuer l'opération de prélèvement.

Pour les années suivantes, le prélèvement se fera automatiquement.